



Québec, le 28 mai 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance des pétitions intitulées *Création d'une formation collégiale de techniciens en pharmacie et programme de reconnaissance des acquis* qui ont été déposées à l'Assemblée nationale par la députée de Sherbrooke.

Il revient au ministère de la Santé et des Services sociaux de déterminer les conditions d'exercice d'une éventuelle profession en pharmacie. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, a la responsabilité d'établir des programmes d'études qui tiennent compte de ces conditions d'exercice et qui répondent aux besoins du marché du travail.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a entrepris un projet d'élaboration d'un plan de main-d'œuvre national à l'échelle du Québec pour le secteur de la pharmacie. Dans le cadre de ce projet, il a soumis son intention de créer une nouvelle classe d'emploi de « technicien en pharmacie ». Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a reçu des orientations qu'il analysera afin d'établir un échéancier des travaux permettant de revoir l'offre de formation pour le secteur de la pharmacie.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.


JEAN-FRANÇOIS ROBERGE